



Un label pour éclairer la route au-delà de la RE2020

Présentation des modalités de concertation

Avril 2021

La future réglementation pour la construction, le Règlementation Environnementale 2020 (RE2020), entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Cette réglementation poursuit trois objectifs principaux :

- donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ;
- diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments ;
- en garantir le confort en cas de forte chaleur.

Pour favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la construction, le Gouvernement envisage de créer un label, qui sera mis en place postérieurement à la RE2020. Ce label, dont pourront se saisir les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les maîtres d'ouvrage publics et privés, permettra à ceux qui le souhaitent, d'aller plus loin dans l'exigence environnementale et de préfigurer les bâtiments d'après-demain. Ainsi il pourra :

- prendre en compte des critères nouveaux ainsi que la capacité des concepteurs à innover ;
- valoriser les bâtiments qui atteindront les exigences des étapes suivantes de la RE2020.

Par lettre de mission¹ datée du 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a missionné Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, pour animer les travaux conduisant à l'élaboration du label qui sera associé à la RE2020.

Ce document présente la méthode de concertation proposée par le Plan Bâtiment Durable concernant le futur label accompagnant la RE2020, et notamment les modalités concernant la première phase de concertation qui vise à traiter l'architecture générale du label et les thématiques pouvant intégrer le label en 2021 ou postérieurement.

L'ensemble des informations et des documents utiles concernant la concertation sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable à l'adresse suivante :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Contact : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

¹ http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/201007_lettre_mission_php_e_wargon_diffusion.pdf

Table des matières

Le Label : quelques éléments de contexte	2
Organisation générale	3
La concertation autour du label RE2020	3
Première étape de concertation : architecture et thématiques à traiter dans le label	4
Comment participer à la première étape de concertation sur le label RE2020 ?	5
Annexe 1 : liste des experts mobilisés dans le cadre des sous-groupes techniques	7
Annexe 2 : synthèse des sujets traités lors des travaux préparatoires	8

Le Label : quelques éléments de contexte

Le label devrait poursuivre deux objectifs : valoriser les bâtiments qui anticiperont les étapes de la RE 2020, c'est-à-dire ceux qui prennent de l'avance sur la courbe d'apprentissage fixée par la réglementation ; prendre en compte des thèmes et critères nouveaux, ainsi que la capacité des concepteurs à innover, afin de préfigurer les bâtiments d'après-demain.

Ce label constituera un signe d'exemplarité dont pourront se saisir les collectivités locales, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage publics et privés. Il pourra également être accompagné d'incitations fiscales ou réglementaires.

Pour atteindre cet objectif et embarquer l'ensemble des acteurs dans cette dynamique d'exemplarité, trois leviers se dégagent autour de ce futur label :

- aller plus loin que la RE 2020 en étendant le champ des thématiques traitées ;
- aller plus vite que la RE 2020 en s'appuyant sur les exigences qu'elle définit elle-même ;
- favoriser l'innovation, pas seulement technique mais aussi organisationnelle, permettant des gains de qualité.

Ainsi, ce label répond à un besoin d'accompagner la mise en œuvre de la RE2020, comme de soutenir l'innovation et l'exemplarité des acteurs les plus ambitieux, afin de tracer la voie vers les bâtiments d'après-demain.

C'est dans ce cadre, et en cohérence avec la demande formulée par la ministre sur le périmètre des travaux, que s'inscrit la concertation menée par le Plan Bâtiment Durable. L'objectif est d'ouvrir largement le débat afin d'être en mesure de formuler des propositions claires d'orientation pour le label ; ces propositions seront débattues par les acteurs puis présentées à l'Etat en vue des arbitrages nécessaires.

La concertation autour du label RE2020

Organisation générale

Le groupe prospectif RBR-T² a initié dès 2020 une réflexion sur le thème « un label pour éclairer la route au-delà de la RE2020 » et, après une phase de consultation, publié une note³ en décembre 2020 proposant de grandes orientations sur ce que pourrait être ce label et les thématiques qu'il pourrait inclure.

Lors de la présentation des arbitrages sur la RE2020, le gouvernement a précisé le calendrier, qui apparaît contraint, souhaitant ainsi que le label puisse accompagner l'entrée en vigueur de la RE2020.

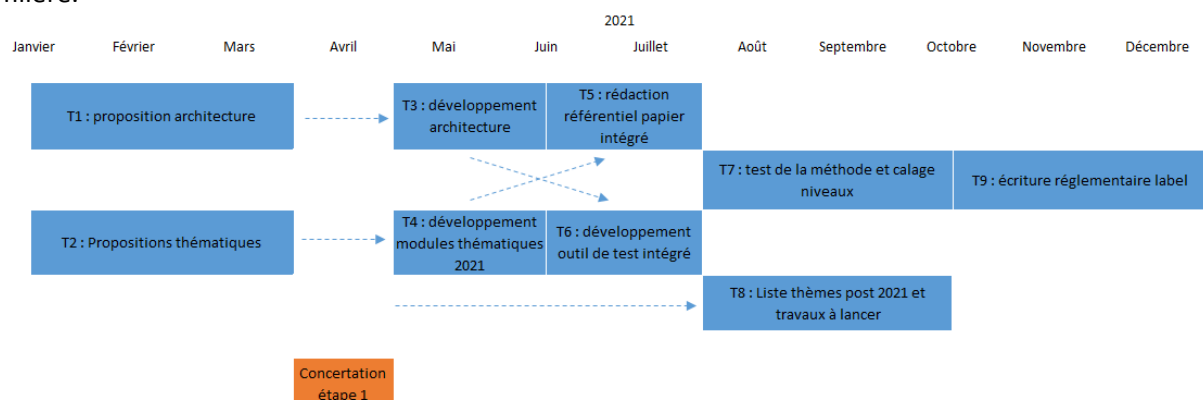
Sur cette base, et en cohérence avec les orientations données par l'Etat, quatre points de vigilance ont été identifiés :

- ne pas perturber le bon déroulement des travaux en cours sur la RE 2020 (finalisation des travaux sur les seuils en particulier pour le tertiaire, travaux sur le régime des attestations, accompagnement/acclimaturation) ;
- obtenir l'adhésion des acteurs sur le label ;
- prioriser les sujets en fonction de leur maturité. Les sujets non matures pourront intégrer le label plus tard, suite au travail de recherche et de développement nécessaire, et ainsi permettre leur expérimentation ;
- s'appuyer sur les indicateurs prévus dans la RE 2020, qu'ils soient réglementaires ou indicatifs de façon à assurer la cohérence entre le label et les futures échéances de la réglementation.

Au vue du calendrier fixé, le travail s'organise en trois étapes :

- Etape 1 : proposition d'architecture et de thèmes à traiter en 2021 et après----- avril 2021
- Etape 2 : proposition de référentiel-----juillet 2021
- Etape 3 : calage des niveaux -----octobre 2021

Ces étapes techniques s'inscrivent dans un plan d'action comprenant les tâches suivantes en 2021 et comprendront plusieurs phases de concertation avec les acteurs de la filière.



² Le groupe RBR-T, pour « Réflexion Bâtiments Responsables & Territoires » est le groupe de travail prospectif du Plan Bâtiment Durable. Il est co-présidé par Christian Cléret et Jean-Christophe Visier. Les travaux de RBR-T sont disponibles en ligne : <http://www.planbatimentdurable.fr/reflexion-batiment-responsable-territoires-r231.html>

³ La note est disponible en ligne : <http://www.planbatimentdurable.fr/note-thematique-un-label-pour-eclairer-la-route-au-r328.html>

Le Plan Bâtiment Durable souhaite ouvrir largement la concertation qui, au-delà de sa vocation d’aboutir à l’élaboration du label accompagnant la RE2020, permettra de proposer une vision co-construite vers les bâtiments d’après-demain.

Première étape de concertation : architecture et thématiques à traiter dans le label

La première étape de concertation, qui démarre le 6 avril 2021, a pour objectif de proposer une **architecture générale de label**, ainsi que les **thématiques suffisamment matures pour intégrer le label dès son lancement**. Les autres thématiques, nécessitant des travaux de recherche et développement supplémentaires, pourront bénéficier de travaux complémentaires et intégrer le label ultérieurement, dans une logique d’un label évoluant dans le temps.

Afin de préparer la première phase de concertation, un **travail technique préparatoire** a été lancé, sous l’égide du groupe RBR-T, ayant pour objectif d’énoncer de premières propositions, synthétisées à travers des notes écrites produites par chaque sous-groupe, sur la base desquelles peut s’engager la concertation. Ce travail préparatoire a été mené de mi-janvier à fin février 2021. Le travail technique préparatoire s’est articulé autour de huit sous-groupes⁴ (GT) :

- GT 0 : architecture du label ;
- GT 1 : neutralité carbone ;
- GT 2 : mesurer les performances énergétiques effectives ;
- GT 3 : bâtiment qui coopère avec les réseaux ;
- GT 4 : confort et santé ;
- GT 5 : gestion durable de l’eau ;
- GT 6 : économie circulaire ;
- GT 7 : biodiversité.

Le sous-groupe sur l’architecture du label a associé le Plan Bâtiment Durable et quelques personnes du groupe RBR-T ; il a réalisé une vidéo présentant l’esquisse de ce que pourrait être le cadre de l’architecture du label.

Les autres sous-groupes, mobilisant des experts⁵, d’horizon varié, de chaque thématique ont permis de proposer des options techniques, en vue de les soumettre à la concertation.

La vidéo et les notes écrites produites, désormais publiques, sont ouvertes à la concertation et permettront aux acteurs et organisations de se positionner sur les différents sujets. Cette approche laisse ainsi toute liberté au processus de concertation qui s’engage pour valider ou au contraire remettre en cause les éléments développés.

Il a été demandé aux groupes de travailler dans un cercle restreint de manière à ne perturber en aucun cas les discussions sur la RE2020 tant que les arbitrages n’avaient pas été rendus, la concertation sur les textes produits ne s’engageant qu’après ces arbitrages.

Ce sont aujourd’hui une vidéo de présentation du travail mené par le GT architecture du label et les notes de synthèse écrites réalisées par les sept sous-groupes de travail thématiques qui sont proposées

⁴ Une synthèse des sujets abordés par chaque GT est disponible en annexe 2.

⁵ Les participants à ces groupes de travail ont été choisis pour leurs compétences mais ils sont intervenus *intuitu personae*, c’est-à-dire qu’en aucun cas les documents mis à la consultation ne représentent les positions des organisations auxquelles ils appartiennent. Certains de ces groupes ont élargi le cercle initial à un cercle de relecteurs et contributeurs techniques. La liste complète des experts mobilisés par ces GT est disponible en annexe 1.

à la concertation des acteurs de la filière, qui permettra, sur la base des contributions et discussions à venir, de formuler des propositions à l'Etat pour construire le futur label accompagnant la RE2020.

Cahiers des charges des sous-groupes techniques

Le **cahier des charges pour le groupe architecture du label** était le suivant : quelle pourrait être l'architecture d'un label permettant :

- d'articuler la démarche souhaitée par l'Etat et les démarches des associations porteuses de labels tout en facilitant leur lisibilité par les acteurs ;
- d'intégrer les sujets traités par la RE2020 ainsi que de nouvelles thématiques (par exemple : qualité de l'air intérieur, économie circulaire, biodiversité, ...)
- d'intégrer les sujets au fur et à mesure de leur maturité (accompagnement de la RE 2020 et vision de long terme) ;
- d'assurer l'adaptation aux enjeux territoriaux ;
- de permettre aux maîtres d'ouvrage de se saisir de thématiques spécifiques au projet ;
- d'adosser des incitations fiscales ou réglementaires.

Le **cahier des charges pour les groupes thématiques** était le suivant : préparer un document de quelques pages présentant successivement :

- les enjeux du thème ;
- la manière dont ces enjeux sont déjà portés dans le cadre législatif et réglementaire ;
- les méthodes d'évaluation aujourd'hui disponibles et en développement pour évaluer les performances des bâtiments ;
- les indicateurs qui pourraient être pris en compte pour la version une du label, et ceux intéressant des développements de plus long terme.

Comment participer à la première étape de concertation sur le label RE2020 ?

Chaque groupe de travail a produit une synthèse présentant différentes options possibles en vue de la mise en place d'un label accompagnant la RE2020.

La vidéo et l'ensemble des notes sont consultables en ligne via le lien suivant :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Architecture du label

Une vidéo de présentation de ce que pourrait être l'architecture du futur label a été réalisée.

Les acteurs sont invités à contribuer sur ce sujet, sous format libre, à l'adresse mail dédiée : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr.

GT thématiques

Afin de permettre une participation large des acteurs et de faciliter le travail d'analyse des contributions, des questionnaires de recueil des contributions ont été mis en place pour chaque note thématique.

Pour chaque sous-groupe thématique (GT 1 à 7), le questionnaire reprend les propositions d'indicateurs et les organise en fonction d'une prise en compte à court terme, ou à moyen terme des sujets, selon la maturité des propositions et des éventuels travaux complémentaires à mener pour les rendre opérationnels. Ces questionnaires se fondent sur le contenu des notes publiées. Chaque questionnaire laisse la possibilité d'ajouter des sujets complémentaires qui n'auraient pas été traités par les GT.

Les **questionnaires de recueil des contributions** sont disponibles via les liens suivants :

- GT 1 -Neutralité carbone : <https://forms.gle/c2bXeotx9SHg9pAw8>
- GT 2-Mesurer les performances énergétiques effectives: <https://forms.gle/hALvNiPcT5kC3WRn7>
- GT 3 - Bâtiment qui coopère avec les réseaux : <https://forms.gle/CS9ERyrfwRh6CqhH8>
- GT 4 - Confort et santé : <https://forms.gle/NHVF1DYanBs2iqd68>
- GT 5 - Gestion durable de l'eau : <https://forms.gle/7sgmclSfhqMMEwkX7>
- GT 6 - Economie circulaire : <https://forms.gle/ynbxTrtPm3HSZCSu6>
- GT 7 - Biodiversité : <https://forms.gle/DZJtwv61awdAhYWH7>

La première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Si certaines thématiques ne sont pas couvertes à travers les différents GT thématiques, il est possible de contribuer par mail en proposant d'autres thématiques à l'adresse suivante : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable.

En complément de ce mode de contribution et en fonction des besoins identifiés, des échanges et réunions complémentaires seront organisés.

Afin de présenter la démarche globale menée dans le cadre de cette concertation et l'organisation des travaux, un **webinaire** se tiendra le **mardi 13 avril 2021 à 9h30**.

Lien d'inscription au webinaire : <https://forms.gle/FyaMzkn9veKwE9X49>

L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte pour faire évoluer les premières propositions ; les conclusions seront rendues publiques, débattues puis présentées à l'Etat afin de lui permettre de définir les orientations du futur label.

Annexe 1 : liste des experts mobilisés dans le cadre des sous-groupes techniques

GT 0 : Architecture du label

Rédacteurs : Marie GRACIA, Julien HANS, Jean Christophe VISIER

Contributeurs : Christian CLERET, Philippe PELLETIER

Le groupe a auditionné une dizaine de personnes impliquées dans des associations porteuses de démarches et labels nationaux et régionaux.

GT 1 : neutralité carbone

Rédacteurs : Charlotte MIRIEL, Cédric BOREL, Mathilde LOUËRAT, Christophe RODRIGUEZ

Contributeurs : Philippe LEONARDON, Marc SCHOEFFTER, Julien HANS, Jean-Christophe VISIER, Julien STAAL, Jean-Pierre AURIAULT, Vianney FULLHARDT, David BRUCHON, Nicolas LUTTON, Julien COURVILLE, Romain BONNET, Rémi MARGERIN et Aurélie BLOTTIERE, Guillaume MEUNIER, Julien BRISEBOURG

GT 2 : mesurer les performances énergétiques effectives

Rédacteurs : Stéphanie DEROUINEAU, Myriam HUMBERT, Cédric BEAUMONT, Rémi BOUCHIE

Contributeurs : Bruno PEUPORTIER, Marc SCHOEFFTER, Yann DERVYN, Jocelyne PONTHEUX, Charles PELE, Corinne MANDIN, Sylvain BERTHAULT, Bassam MOUJALLED, Fadi LAHLOU

GT 3 : bâtiment qui coopère avec les réseaux

Rédacteurs : Jean-Christophe VISIER, Yann DERVYN

Contributeurs : Eric PEIRANO, Daniel MUGNIER, Edwige PORCHEYRE, Thierry RIESER, Bernard SESOLIS, Marim JOIGNANT, Frédéric AGUILE, Philippe CHARTIER, Nathalie TCHANG, François CONTAL

Le document a été rédigé en s'appuyant sur une réflexion du groupe de travail QEPOS du Collectif Effinergie

GT 4 : confort et santé

Rédacteurs : Marc ABADIE, Francis ALLARD, Lucile BERLIAT-CAMARA, Claire-Sophie COEUDEVEZ, Corinne MANDIN, Nathalie SEMENT, Wenjuan WEI

Contributeurs : Nicolas BALANANT, Samuel CARRE, Suzanne DEOUX, Mickaël DERBEZ, Yann DERVYN, René GAMBA, Séverine KIRCHNER, Christophe MARTINSONS, Florence PERONNAU, Mariangel SANCHEZ, Anne-Marie SOULIER, Fabien SQUINAZI

GT 5 : gestion durable de l'eau

Gaëlle BULTEAU, Anthony COUZINET, Maxime ROGER, Sarah GUERMONPREZ, Europe MORTIER, Katia TIBICHTE, Julien CHALET, Francis TIFFANNEAU

GT 6 : économie circulaire

Sylvain LAURENCEAU, Camille GOLHEN, Lucile BERLIAT, Nadège OURY

GT 7 : biodiversité

Aline BRACHET, Victor LAVISSE, Nicoleta SCHIOPU, Tolga COSKUN, Christian CLERET, Luc MONTEIL, Caroline GIRARDIERE, Nicoleta SCHIOPU, Joséphine BRUNE, Daphné MILLET, Quentin SOISSONS, Angélique PERRAUT, Magali MULOT

Annexe 2 : synthèse des sujets traités lors des travaux préparatoires

GT architecture du label

Le GT transverse a travaillé sur les architectures possibles pour le label.

Il est apparu important de choisir une architecture qui s'appuie sur un cadre commun de référence construit avec les professionnels et les associations que se sont donnés les acteurs. Cette démarche doit permettre d'associer les forces des uns et des autres.

Ce cadre de référence intégrerait les thématiques matures de l'énergie, du carbone et du confort d'été, portées par la RE 2020, sur lesquelles l'enjeu est de progresser sur les performances. Il intégrerait également de nouvelles thématiques permettant d'élargir le champ des performances climatiques des bâtiments.

Ce cadre commun que les professionnels, les associations et les pouvoirs publics locaux pourraient décliner serait utilisé par l'Etat pour définir un label. Pour le GT, il apparaît indispensable que ce cadre commun et le label qui pourrait y être associé par l'Etat s'articule avec les démarches et labels existants.

Ce dernier pourrait par exemple fixer en prérequis la vérification du respect des exigences de la RE2020 associé à l'obtention d'un nombre de points de performances liés aux critères définis par la RE2020, et à de nouveaux thèmes.

Les **7 groupes de travail thématiques** ont chacun rendu leur analyse de l'état de l'art et proposent de structurer la réflexion de la manière suivante :

GT 1 : neutralité carbone

- anticiper les seuils prévus à 2025, 2028, 2031, vérifier les ACV pour aider à la montée en compétence de la filière et valoriser l'utilisation de données spécifiques ;
- intégrer un indicateur sur le stockage carbone ;
- élargir les éléments pris en compte dans l'analyse carbone notamment : le contributeur eau, les démolitions préalables ;
- ouvrir l'application du label à la rénovation ;
- par ailleurs, il propose qu'une démarche multicritère évite de pénaliser des projets qui émettraient un peu plus de carbone dès lors qu'ils progressent sur un autre thème environnemental ;
- il suggère également de donner un cadre pour la compensation carbone qui pourrait devenir un outil nécessaire si des contraintes de site empêchent d'atteindre sur un site donné des niveaux d'excellence ;
- enfin il recommande de capitaliser les données de carbone émis par occupant pour ouvrir la voie à une approche permettant de valoriser les approches sobres en m². A noter que cette approche pourrait également être appliquée à plusieurs des autres thèmes du label.

GT 2 : mesurer les performances énergétiques effectives

- mesure des consommations d'énergie : vérifier dans le label l'effectivité des dispositifs obligatoires dans la RE2020 ;
- perméabilité à l'air de l'enveloppe : élargir le champs (tertiaire), fiabiliser la méthode dans les immeubles collectifs, renforcer l'exigence en maison individuelle ;
- mesure de l'isolation de l'enveloppe : valoriser la mesure en maison individuelle sans fixer dans un premier temps de valeur à atteindre ;
- performance à réception de la ventilation : des propositions sont faites mais restent à caler par rapport à ce qui sera retenu dans la RE2020 ;
- performance à réception des systèmes de génie climatique : protocole SEREINE pour le logement, SEREINE pour le tertiaire.

GT 3 : bâtiment qui coopère avec les réseaux

- sortir de l'approche centrée sur le bâtiment en intégrant les échanges au plan de l'îlot et du quartier. Ceci pourrait se faire à court terme en partant de la notion de BEPOS développée notamment dans l'expérimentation E+C- et en la complétant via une approche des échanges au plan du quartier. Ceci s'appuierait sur des travaux de recherche en voie d'aboutissement via notamment le projet Quartier E+C-. Ceci permettrait également d'établir un lien avec le label EcoQuartier ;
- intégrer à titre pédagogique une évaluation des consommations d'énergie et des émissions de carbone liées à la mobilité grâce à des outils aujourd'hui disponibles ;
- mener des travaux de recherche visant à préparer des méthodes d'évaluation tenant compte de la forme de la courbe de charge électrique ;
- progresser sur le mode de prise en compte des solutions des énergies décarbonées produites à distance mais dont le développement serait permis par des financements provenant du projet de construction.

GT 4 : confort et santé

- confort hygrothermique : température ambiante et humidité relative ambiante ;
- qualité de l'air intérieur : particules fines (concentration massique en $PM_{2,5}$), composés organiques volatils totaux, dioxyde de carbone (CO_2), vérification du fonctionnement correct du système mécanique de ventilation dans les logements neufs ;
- environnement acoustique : niveau de bruit de choc, isolement au bruit aérien extérieur, isolement au bruit aérien intérieur, niveau de bruit des équipements du bâtiment ;
- environnement lumineux : autonomie en lumière du jour, modulation temporelle de la lumière artificielle, température de couleur, indice normalisé de rendu des couleurs.

GT 5 : gestion durable de l'eau

Le GT « gestion durable de l'eau » propose de construire un indicateur qui prenne en compte l'intégralité des sources et usages de l'eau à l'échelle bâtiment/parcelle/îlot, avec pour objectif de scorer les équipements innovants et les solutions alternatives dans une logique de bilan global (économie d'eau vs bilan carbone) en comparaison à une situation nominale, pour une typologie de bâtiment donnée. En s'appuyant sur l'existant il paraît réaliste de construire une telle méthode en 2021 et de l'utiliser sans forcément fixer de seuil dès 2022.

Ceci serait une étape pour préparer les obligations en 2023.

GT 6 : économie circulaire

- analyser les flux de matière des opérations : via une exploitation des éléments dispo des ACV, puis en 2023 par une méthode adaptée qui permettrait de traiter les exigences des lois Elan et Agec ;
- opération réversible démontable : aller vers une méthode permettant le respect de critères et d'un mode opératoire pour la conception réversible et démontable ; en 2022 une première approche pourrait être testée sur le second œuvre ;
- encourager l'innovation en contribuant au soutien de filières circulaires émergentes sur les thèmes du réemploi, recyclage, composants démontables, économie de fonctionnalité ;
- gérer les déchets en phase chantier via des Indicateurs performanciers sur la valorisation matière, déclinés par types de déchets et par mode de valorisation ;
- capitaliser les données permettant de valoriser ultérieurement les composants des bâtiments ;
- activer les ressources matérielles et urbaines des territoires.

GT 7 : biodiversité

Le GT « biodiversité » propose d'agir très progressivement :

- une première étape, facile à mettre en œuvre, consisterait à calculer l'impact direct du changement d'usage des sols sur le potentiel écologique des sites (impacts sur la biodiversité *in-situ*) via l'évolution d'un indicateur bien connu : le coefficient de Biotope par surface ;
- dans une deuxième étape, considérer la biodiversité ex situ, puis aller vers une approche globale de la biodiversité.